
Procès-verbal du Comité Directeur du lundi 8 novembre 2021 à 19h30 à l'Hôtel Ibis de Segré

PV adopté et publié le 23/12/2021.

Présents (12) : Gérard GALLO - Danielle GILET - Michel HOUDBINE - Alexis HUAULMÉ - Claire LAHAIE - Julien LAHAIE - Jean-Pierre MOREAU - Stéphane MOREAU - Jérôme PORTIER - Anne RÉMOND - Pierre SIONNEAU - Corinne VERMEIL.

Excusés (8) : Florence GAILLARD - Jo HEBEL - Serge LARCHER - Didier MATHIS - Dominique PÉARD - Annaïck RICHARD - Jean-Philippe SOMMEREISEN - Laëtitia SZWED-BOBET.

Assistent : Nathalie CHEVET (secrétaire de séance) - Jean-Christophe KNOCKAERT - Stévann PICHON.

Ouverture de la réunion à 19h30, par Julien LAHAIE, sous la présidence d'Alexis HUAULMÉ.

Informations diverses

Présenté par Alexis HUAULMÉ – Président de la Ligue

- La candidature de la Ligue de Handball des Pays de la Loire a été retenue par la FFHandball pour l'organisation des Interpôles Masculins pour les 3 prochaines années, sur le même site (sauf problème). Pour cette saison, ils se dérouleront du 28 février au 6 mars 2022, à Nantes, avec le soutien des clubs du HBC NANTES, de ST SÉBASTIEN SUD LOIRE et de CJ BOUGUENNAIS. C'est un événement important, qui a lieu pendant une semaine scolaire. 16 délégations seront présentes, soit 300 joueurs environ. Le but de cette manifestation est d'être populaire et d'inviter beaucoup de monde pour faire vivre le handball sur le territoire. Julien LAHAIE sera l' élu référent et présidera le comité d'organisation, qu'il doit constituer. Ce comité de pilotage vous sera présenté lors du prochain comité directeur. De nombreux bénévoles seront à solliciter pour cette compétition.

Pierre SIONNEAU s'interroge sur l'influence sur le calendrier des compétitions :

- ➔ Le week-end du 5/6 mars 2022 est concerné. Afin de pouvoir assister aux matchs de classement le samedi 5 mars et à la finale le dimanche le 6 mars 2022, il faudra probablement libérer la date pour permettre à une majorité de personnes d'y assister, aussi bien en jeunes qu'en adultes. Il est souhaitable d'étendre cette décision aux compétitions départementales, voire d'organiser des déplacements pour la finale.
- ➔ L'information sera transmise aux comités départementaux.

- La Fédération nous a contactés sur une possibilité d'accueil des Intercomités, qui se déroulaient par le passé à Bourges/Orléans, représentant 34 équipes à accueillir, soit 680 jeunes. 1^{er} et 2 juin 2022 : finales des ultra-marins et 4/5 juin 2022 : finales nationales. La difficulté de cet événement est d'héberger ces 680 jeunes. Pour la finale, le cahier des charges impose une salle de 2 000 personnes. La salle Antarès du Mans n'est pas disponible à ces dates. L'Espace Mayenne à Laval est disponible, mais la ville ne dispose pas d'hébergements suffisants. Le Vendéespace est une possibilité et nous sommes dans l'attente d'une confirmation de leur part. Le dossier doit être déposé à la FFHandball pour le 30 novembre. Nous étudierons le dossier avant de candidater, sachant qu'on ne sera pas prioritaire sur cette manifestation, étant donné que nous serons porteurs des Interpôles masculins.

- Suite à l'audit du 5 octobre dernier, l'ITFE de la Ligue des Pays de la Loire a été officiellement certifié QUALIOPi le 21/10/2021. Aucune anomalie n'a été relevée sur les 32 critères présentés. L'agrément est valable 3 ans. Il y aura cependant un audit de surveillance dans 18 mois, puis un audit de renouvellement dans 3 ans. Cette certification impose la mise en place d'une nouvelle organisation, nécessaire pour conserver notre agrément, avec notamment l'obligation de traçabilité. Le logo Qualiopi peut dorénavant figurer sur nos pages, dans le respect de la charte graphique imposée.

- Rédaction du Contrat Territorial Individualisé (ex-Pacte de développement). À la demande la FFHandball, le CTI doit être signé avant fin décembre 2021 et nous envisageons de le signer lors de notre Comité directeur du 13 décembre 2021. La 1^{re} note d'orientation émise par la Fédération était trop vague, des parties avaient disparu (l'arbitrage notamment). La nouvelle note sera présentée lors du séminaire Horizon 2024 organisé par la Fédération.

Présentation du document de travail sur les différents axes. Les documents seront adressés à tous par mail.

Deux réunions de travail sont programmées les 15 et 29 novembre. Sont conviés à ces réunions les présidents et les secrétaires généraux de comités et de ligue, le Trésorier général de la Ligue, Jean-Christophe Knockaert et Stévan Pichon en tant que référents. La rédaction des différentes parties doit être réalisée pour le 29 novembre.

- Alexis HUAULMÉ tient à souligner la réussite des « Rencontres du Grand Ouest Handensemble », organisées par le comité de Loire-Atlantique. Les retours ont été très positifs. 15 équipes accueillies : 9 en Hand Fauteuil et 6 en Hand Adapté, sur 2 gymnases, sollicitant 75 bénévoles. Tout s'est très bien passé. Au vu du succès de cette 1^{re} édition, le comité souhaite pérenniser cet événement tous les 2 ans. La Ligue d'Aquitaine se propose d'organiser ces rencontres l'année prochaine. La Ligue de Bretagne avait fait le déplacement également, en spectateur. Tous les comités étaient présents, sauf le Maine-et-Loire. Blandine DANCETTE a parrainé l'événement. Gérard GALLO souligne que pour la 1^{re} fois, il est écrit le mot « compétitif » à côté de celui du Handensemble.

1. Point sur les clubs affiliés au 31/10/2021

Présenté par Jean-Pierre MOREAU – Président de la Commission des Statuts et Règlements

6 clubs n'ont pas entièrement finalisé leur réaffiliation, dont un club n'ayant toujours pas donné signe de vie malgré de nombreuses sollicitations : le HBC MICHELAIS. Danielle GILET nous informe que ce dernier souhaite un transfert vers Champagné-les-Marais.

Il ne s'agit donc plus d'une mise en sommeil, mais d'un transfert de siège social.

Décision reportée à la prochaine réunion, dans l'attente de confirmation sur ce dossier.

2. Point sur les licences qualifiées au 31/10/2021 comparées au 31/10/2020

Présenté par Jean-Pierre MOREAU – Président de la Commission des Statuts et Règlements

Légère baisse de 488 licences, mais beaucoup de licences à l'état « finalisé » à ce jour.

Augmentation de 108 licences en Sarthe, seul comité positif, bien qu'affichant une baisse de 350 renouvellements.

Baisse inquiétante des licenciés dans les catégories 12/16 ans et des dirigeants.

On constate 80% de renouvellements et 20% de créations.

Beaucoup de retours de non-conformité dans le traitement des licences : environ 30%, ce qui est énorme !

Stévan PICHON précise que les attestations d'honorabilité peuvent être réalisées à tout moment par le licencié. Il est possible d'être qualifié dans un premier temps, puis revenir sur sa licence et saisir son attestation d'honorabilité en cours d'année. Ce n'est pas bloquant pour qualifier une licence.

Les 3 personnes du Bureau Directeur des clubs (président, secrétaire, trésorier) ont tous saisi leur attestation.

Alexis rappelle que les contrôles deviendront systématique à compter de la rentrée de septembre 2022, nous sommes cette saison dans une forme expérimentale.

Anne RÉMOND souligne qu'il serait bon de rappeler aux clubs de l'utilité de cette attestation. Beaucoup se posent la question.

→ À réexpliquer aux clubs si le rôle est incompris.

→ La Fédération a envoyé une newsletter expliquant le rôle de cette attestation la semaine dernière.

Comme le précise Michel HOUDBINE, on rajoute des difficultés aux clubs et ce n'est peut-être pas l'année en effet. Mais il est important de faire passer le message aux clubs, même si effectivement une simple attestation sur l'honneur ne protège de rien.

Un énorme travail a été réalisé pour accompagner les clubs sur ces difficultés, par Annita, Laëtitia et Stévan à la Ligue.

La Fédération est consciente de cette difficulté supplémentaire, imposant de saisir cette attestation dans Gest'hand, dès la rentrée. L'objectif est d'informer et de prévenir. L'attestation ne sert à rien, sauf si une personne commet un acte criminel, son cas sera aggravé. Il faut assumer de s'engager sur cette question.

3. Composition du Pôle de Direction de l'ITFE

Délibération présentée par Michel HOUBINE – Élu référent ETR/PÔLE/ITFE

Didier CORGNE intègre le Pôle de Direction, en tant que représentant du comité Sarthe.

Décision :

Nouvelle composition du Pôle de Direction validée avec 12 voix favorables.

4. Validation du Pacte de Développement 2021

Délibération présentée par Alexis HUAULMÉ – Président de la Ligue

Ce pacte comporte plusieurs volets : PPF, Arbitrage, Service aux clubs. Il s'arrêtera en 2025.

Quelle répartition pour 2021 ? Il n'y a pas de cahier des charges pour répartir les sommes.

Suite au Bureau directeur du 20 septembre 2021, Alexis HUAULMÉ propose une répartition entre les 5 comités et la Ligue, sauf pour le volet arbitrage, porté uniquement par la Ligue, de la façon suivante :

PROPOSITION RÉPARTITION PACTE DE DÉVELOPPEMENT 2021						
	PPF Féminin 2021	PPF Masculin 2021	Arbitrage 2021	Service aux clubs 2021	Proposition répartition 2021	Montant total 2020
Montant fédéral total	23 618,00 €	14 960,00 €	24 000,00 €	40 605,00 €	103 183,00 €	114 274,00 €
Ligue Handball PDLL	3 936,33 €	2 493,33 €	24 000,00 €	6 767,50 €	37 197,17 €	40 870,00 €
Comité 44	3 936,33 €	2 493,33 €		6 767,50 €	13 197,17 €	12 681,00 €
Comité 49	3 936,33 €	2 493,33 €		6 767,50 €	13 197,17 €	15 181,00 €
Comité 53	3 936,33 €	2 493,33 €		6 767,50 €	13 197,17 €	15 181,00 €
Comité 72	3 936,33 €	2 493,33 €		6 767,50 €	13 197,17 €	15 181,00 €
Comité 85	3 936,33 €	2 493,33 €		6 767,50 €	13 197,17 €	15 181,00 €

Proposition de répartition égalitaire entre chaque comité de 13 000 €, puisque la crise sanitaire n'a pas permis d'évaluer les actions réalisées. La Fédération a déjà versé 50 % de la somme allouée au territoire. Chaque comité recevra donc sous peu la moitié de sa part, le solde sera versé au 31 décembre.

Concernant le CTI 2022, la répartition sera effectuée sur les projets présentés.

Décision :

Répartition validée avec 12 voix favorables.

5. Point sur le budget 2021 (général + commissions)

Point présenté par Stéphane MOREAU – Trésorier Général de la Ligue

Budget 2021 :

Budget initial : - 374 000 €

Procès : +27 000 € → reprise sur la provision pour les prud'hommes, passant de 54 000 à 27 000 €

ITFE : +15 000 € → reprise sur la provision sur le plan de relance.

Pacte de développement : +13 000 € → l'estimation initiale évaluée à 60% de la somme précédente était sous-évaluée par rapport à la somme reçue.

Licences gratuites : - 8 000 €

ITFE : +10 000 €.

CTA : +5 000 €.

CTA relance : + 10 000 €.

Administration Générale : provision pour plan de relance : -20 000 €.

Matériel plan de relance : + 9 000 € → les clubs ont commandé pour 135 000 € de matériel, moins que prévu.

Service aux clubs : + 6 000 €

PPF : + 7 000 €.

Résultat estimé : -300 000 €.

Budget par commission :

Stéphane MOREAU présente un tableau de bord type.

Tous les mois, sera envoyé à chaque président de commission et salarié concerné, son résultat à date, avec le détail des charges et des produits, le référentiel de l'année précédente, le réel et le prévisionnel.

En cliquant sur chaque cellule, on peut suivre le détail de la somme notée.

Visuel des dépenses : en bleu le prévisionnel, en rouge le réalisé.

Présentation sous forme de camemberts et histogrammes, avec commentaires, plus explicites qu'un tableau chiffré.

Des améliorations seront apportées au fil du temps.

6. Validation de la demande de dérogation

Délibération présentée par Michel HOUBINE – Élu référent ETR/PÔLE/ITFE

3 demandes de dérogation à valider par le comité directeur, et pour lesquelles l'ETR a émis un avis favorable. Joueuses nées en 2006, pour jouer en pré-nationale aux Neptunes de Nantes :

- Audrey FROUIN
- Rachel COQUERAND
- Iman SIHA MBEDY

Il s'agit de joueuses de Pôle. Ce niveau de jeu est un bon moyen de se préparer à l'Excellence, imposant de jouer en N2.

Décision :

Les 3 demandes de dérogation sont validées avec 12 voix favorables.

7. Choix du site pour les Intercomités interrégionaux du 16/17 avril 2022

Délibération présentée par Michel HOUBINE – Élu référent ETR/PÔLE/ITFE

Au vu du cahier des charges fédéral de cette compétition (salle de 1 000 personnes, compétition sur une seule salle) et afin d'équilibrer les différentes manifestations sur le territoire, Michel HOUBINE propose d'organiser ces Intercomités dans le département de la Vendée.

Danielle GILET et Stévan PICHON ont recensé les salles du département pouvant accueillir 1 000 personnes. Après accord du club, le choix s'est porté sur le club du Poiré-Bellefleur Vendée HB. Une visite sur site a eu lieu le 2 novembre dernier, confirmant la qualité des infrastructures.

Décision :

Site du Poiré-Bellefleur Vendée HB validé avec 12 voix favorables.

8. Changement de type de contrat pour le personnel technique de la Ligue

Délibération présentée par Anne RÉMOND – Secrétaire Générale Adjointe

Anne RÉMOND propose d'annualiser le personnel technique (Coralie COCHARD, Pierre DELGADO VARELA MOINET, Charles LAIRY et Fayssal SOUHIR) à compter du 1^{er} janvier 2022. Ce dossier est en cours de finalisation.

Actuellement, ils doivent réaliser 35 heures/semaine (17 heures 51 pour Coralie), ce qui n'est pas toujours adapté à leur charge de travail.

Le Comité social économique a été consulté en amont et a validé cette annualisation. La Convention collective nationale du sport est respectée.

Une réunion avec le personnel concerné aura lieu le 9 novembre prochain.

Leur avenant respectif devra être signé en décembre pour une mise en place au 1^{er} janvier 2022, avec proposition de planning selon trois types de semaines : semaine chargée, semaine normale, semaine légère.

Il sera nécessaire de poser un cadre collectif, au vu des difficultés de gestion de planning, depuis le début de saison. Les plannings seront proposés le 23 novembre, lors du prochain CSE.

Pour information, les plannings de tout le personnel figurent dans la nouvelle newsletter interne.

9. Résultat du vote par voie électronique concernant les dérogations :

Point présenté par Pierre SIONNEAU – Président de la COC

Le dernier Comité directeur ayant été annulé, une consultation par voie électronique des membres du Comité directeur a été réalisée au sujet de demandes de dérogation.

Deux règlements s'appliquent :

- L'article 36.2.2 concerne les enfants. Interdiction de jouer en catégorie supérieure pour les comités. Plus besoin de certificat médical.
- L'article 36.2.5 quant à lui concerne les adultes. La démarche est différente. Obligation de présenter un certificat médical. Accord de la COC qui gère la compétition concernée, afin d'éviter une disparité de traitement entre les clubs.

Vous trouverez ci-dessous les résultats :

	Pour	Contre	Abstention
Vote 1	9	1	2
Vote 2	9	2	1

10. Points divers reçus via le Google Drive et informations diverses :

🕒 Question du Comité de Vendée – Danielle GILET

Problèmes d'arbitrage en départemental avec de trop nombreuses absences d'arbitre, on constate beaucoup de fraudes sur les feuilles de match. Les présidents de club demandent, pour la 3^e division départementale masculine (plus bas niveau départemental en Vendée), que d'anciens arbitres puissent officier, au lieu de procéder au tirage au sort entre joueurs, ne connaissant pas toujours les règles...

Alexis Huault répond que la fraude sur feuille de match a malheureusement toujours existé. Tous les matchs n'ont jamais été couverts. Le nombre d'arbitres est en chute libre : moins 38 % d'arbitres, sur les T3 surtout (niveaux départementaux). Même constat au niveau national.

- Groupe de travail à mettre en place sur ce dossier pour prendre une mesure d'urgence et ainsi protéger notre jeu. Le cadre pourra être ajusté mais pas modifié, il devra être validé en Assemblée générale. La dynamique restera cependant la même : les matchs nationaux, régionaux et plus hauts niveaux départementaux seront priorités.

Associer les clubs à la réflexion, trouver une solution à l'intérieur du club : proposer les seniors du club pour arbitrer les matchs du club. Créer un pool arbitrage au sein de chaque club.

Intervenir sur la CMCD ?

Michel HOUDBINE précise que la mesure d'urgence doit être diffusée dès maintenant, avant les vacances de Noël, pas en mars... ! C'est une urgence, à titre exceptionnel.

→ Travail à enclencher sur le bénévolat en général, en crise actuellement. Les contraintes sont de plus en plus importantes. Il faut trouver une autre forme de bénévolat... Rappelons que le territoire compte 208 bénévoles en moins...

C'est un problème sociétal. Les emplois connaissent également le même problème, avec pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs.

🔗 **Bilan ANS**

Les comités souhaitent obtenir le bilan ANS de leurs clubs respectifs.

🔗 **Validation du Règlement intérieur du Handensemble**

Gérard GALLO apporte les corrections ci-dessous :

- Personne « en situation de handicap »
- « vers les partenaires externes »
- « approbation du Comité directeur »

Décision :

Règlement Intérieur de la Commission Handensemble validé avec 12 voix favorables.

Clôture de la réunion à 22h.

Julien LAHAIE
Secrétaire Général



Alexis HUAULMÉ
Président de la Ligue

